

25 mai 2005 -02:00

Accord historique sur l'augmentation de l'aide au développement

Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne s'est réuni en formation de Conseil des Ministres de la Coopération au Développement ce lundi 23 mai en soirée et ce mardi 24 mai 2005.

Ce Conseil a permis de dégager un compromis historique sur le volume de l'aide publique au développement et sa croissance d'ici 2015.

Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne s'est réuni en formation de Conseil des Ministres de la Coopération au Développement ce lundi 23 mai en soirée et ce mardi 24 mai 2005. Ce Conseil a permis de dégager un compromis historique sur le volume de l'aide publique au développement et sa croissance d'ici 2015.

Le 24 mai 2005. Le Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne s'est réuni en formation de Conseil des Ministres de la Coopération au Développement ce lundi 23 mai en soirée et ce mardi 24 mai 2005. Ce Conseil a permis de dégager un compromis historique sur le volume de l'aide publique au développement et sa croissance d'ici 2015. Les principaux résultats engrangés par le Conseil sont les suivants : § Les 25 Ministres se sont mis d'accord sur une progression des moyens budgétaires à mobiliser à l'horizon 2010 et à l'horizon 2015 par un mécanisme différencié pour les 15 « anciens » et les 10 « nouveaux » membres de l'Union européenne. L'Union européenne s'est accordée sur un nouvel objectif commun de 0,56% de son revenu intérieur brut à consacrer à l'aide publique au développement d'ici 2010, ce qui représentera à ce moment une augmentation annuelle de 20 milliards d'euros. - Les Etats Membres qui n'ont pas encore atteint 0,51% s'engagent à atteindre ce niveau d'ici 2010, dans le cadre de leurs procédures respectives d'allocation budgétaire ; ceux qui ont déjà dépassé ce niveau s'engagent à poursuivre leurs efforts. - Les Etats Membres qui ont rejoint l'Union après 2002 et qui n'ont pas encore atteint 0,17% s'efforceront d'augmenter leur aide publique au développement pour atteindre ce niveau d'ici 2010, dans le cadre de leurs procédures respectives d'allocation budgétaire ; ceux qui ont déjà dépassé ce niveau s'engagent à poursuivre leurs efforts. - Les Etats Membres s'engagent à atteindre 0,7% d'ici 2015 ; les Etats Membres qui ont rejoint l'Union européenne après 2002 s'efforceront d'augmenter leur aide à 0,33%. § Les 25 Ministres ont adopté un plan renforcé de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. § Les 25 ont également adopté des conclusions sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. A la veille du Sommet qui se tiendra aux Nations Unies à New York en septembre, appelé « Sommet du Millénaire +5 », ce document affirme toute l'importance que l'Union européenne entend attacher à la solidarité Nord-Sud et à la lutte contre l'extrême pauvreté. Le Conseil a rappelé les principes de base : vision d'ensemble sur les 8 Objectifs du Millénaire, appropriation et responsabilité des pays en développement, accent sur l'emploi et la croissance économique équitable et durable, sur le respect des droits de l'homme, sur la démocratie et sur la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. § Le Conseil a aussi rappelé dans ce contexte sa volonté de poursuivre l'examen de sources de financement innovantes. Certains Etats Membres ont déjà signalé leur volonté d'introduire une taxe de solidarité sur les billets d'avion. Le Conseil a aussi insisté sur la nécessité de trouver des solutions au problème de la dette, tant pour les pays pauvres très endettés (PPTE) que pour les pays en situation de post-conflit. § Le Conseil a aussi procédé à un débat sur la future Déclaration sur le développement de la Commission, qui devrait se substituer à la Déclaration publiée en 2000 et intégrer tous les changements intervenus entre-temps. Ce document devrait être prêt à l'automne. La Belgique soutient l'approche d'une Déclaration de l'Union européenne, associant la Commission et les Etats Membres. Le Ministre belge de la Coopération au développement, Armand De Decker, a activement contribué, en soutien à la Présidence luxembourgeoise et à la Commission, à l'élaboration du consensus historique qui a finalement été adopté sur l'augmentation

de l'aide publique au développement, permettant ainsi à l'Union européenne de confirmer sa volonté de rester le premier contributeur mondial au développement. Erik Silance Porte-parole du Ministre Armand De Decker
T +32 2 501 88 40 G + 32 475 75 62 88 E erik.silance@diplobel.fed.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be